

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 mars 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
Nombre de membres présents : 37 représentants 62 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 56 représentants 88 voix

Délibération n°CS2025/11

<p>Votants (en voix) : 88 Exprimés (en voix): 88 Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0</p>
--

OBJET : Affectation de résultats 2024
Budget annexe de la réserve naturelle

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie
VIAL Cédric
CHAIX Sandrine

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck
FAURE Nathalie
DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel	ESCARON Dominique
BREYTON Stéphanie	GUSMEROLI Stéphane
CHAMROND Nicolas	IZILOWSKI Romain
CHASSAGNON Guillaume	MERLE Alain
CHAVAND Christelle	MICHALLET Bernard
DELPHIN Jean-Luc	MONIN Michelle
DELPHIN Maurice	MONTAGNAT-RENTIER Dominique
DEVAUTON Thierry	MOREL Véronique
DUPRAZ Marc et LABOURDETTE Laurence	



6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric
BOIX-NEVEU Arthur
DUPERCHY Pierre
DUPRAZ Fabien
GARCIA Murielle

POZO Jean-Christophe
SECO Marc
SUCHERE Séverine
TOUIHRAT Frédéric

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MILLET Régine

PICHON-MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

REY Freddy à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
HOURS Joëlle (sup)

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
HABFAST Claus (tit)

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CLOUZEAU Dominique à ESCARON Dominique BOUCHERLE Jean-Xavier (tit)
EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie PIEUCHOT Ghislaine (tit)
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard TRICOIRE Daniel (sup)
RUBIER Éric à DUPERCHY Pierre
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOULLIER Anne-Marie à BREYTON Stéphanie GUILLEMAT Serge à ESCARON Dominique
BURDET Gérard à GUIGUE Gilbert LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
DELCAMBRE Philippe à MICHALLET Bernard REY René à GUIGUE Gilbert
DUMAS Isabelle à GUSMEROLI Stéphane SORRET Bruno à MOREL Véronique
EGO Catherine à MOREL Véronique BOCHATON Brigitte (tit)
FASOLA Frédéric à PICHON-MARTIN Bertrand MANGIONE Brigitte (tit)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

BASSET Michel (tit)

OBJET : Affectation de résultats 2024 : Budget annexe de la Réserve naturelle

En application de la procédure d'affectation des résultats, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2024, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2024.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2024 constaté à la clôture de l'exercice soit 255 223,74 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant l'absence d'un besoin de financement sur la section d'investissement 2024 corrigé des restes à réaliser,*

Le Comité Syndical

- ***Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 par délibération du 10 mars 2025,***
- ***Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,***

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- ***D'affecter la totalité du résultat 2024 soit 255 223.74 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).***

Ainsi fait et délibéré le 10 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 MARS 2025**

